



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville
de Malartic du mardi, 26 février 2019, tenue au 901, rue Royale à
Malartic, à 19 h**

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont absents :

M. Pascal Lemieux, conseiller, district 4
M^c Kathy Gauthier, greffière

Sont également présents :

M^c Gérald Laprise, directeur général
Mme Guylaine Roy, greffière adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019;

1.3.- Adoption du *Règlement numéro 923 modifiant le Règlement numéro 911 relatif à l'imposition des taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux, de déneigement et d'enlèvement de la neige ainsi que pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2019;*

**RÉSOLUTION
2019-02-073**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

1.4.- Reconnaissance du Festival Western de Malartic aux fins du programme d'assurance pour les organismes à but non lucratif (OBNL) des municipalités membres de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

2.0.- MAIRIE

2.1.- Appui au projet d'exposition virtuelle sur Roc-d'Or – Société d'histoire de Malartic;

2.2.- Appui aux universités en région;

3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

3.1.- Rapport d'expertise du plan de déplacements actifs pour Malartic;

3.2.- Convention de location – immeuble au 540, Chemin Jolicoeur-et-Ste-Croix;

3.3.- Appel d'offres 18-0653 - Camion de déneigement – GMC Topkick (C5500), 2005;

4.0.- TRÉSORERIE

4.1.- Rapport de la trésorerie et dépôt des listes :

4.1.1.- Liste des comptes payés;

4.1.2.- Liste des comptes à payer;

4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques;

4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés;

4.1.5.- Liste des dépenses et engagements;

4.1.6.- Liste des transferts budgétaires;

4.1.7.- Approbation des comptes à payer;

4.2.- Financement à long terme de 7 094 000 \$ - Projet de rénovation et d'agrandissement du Centre Michel-Brière (CMB);

4.3.- Sommaire du rôle de perception des taxes foncières 2019;

4.4.- Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – voirie 2013 - Avis de versement d'une aide financière;

5.0.- URBANISME

5.1.- Délégation de signataires - Entente tripartite pour le programme de supplément au loyer – La Société d'habitation du Québec, la Ville de Malartic et l'Office municipal d'habitation de Malartic (pour Place des Argousiers);

5.2.- Délégation de signataires - Entente tripartite pour le programme de supplément au loyer – La Société d'habitation du Québec, la Ville de Malartic et l'Office municipal d'habitation de Malartic (pour Immeubles Roc d'Or);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

6.0.- RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS

- 6.1.- Affichage d'un poste de journalier et d'opérateur de machinerie -
Abolition d'un poste d'opérateur de machinerie;

7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

- 7.1.- Programmation de la semaine de relâche du 4 au 8 mars 2019;
- 7.2.- Acquisition d'une toile solaire, d'une glissoire et barrière pour la piscine
du camping;

8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

- 8.1.- Autorisation de paiement no. 11 à la société CML Entrepreneur Général
inc. – Libération de la retenue finale des travaux effectués en 2017 -
Réfection de la voirie 2017 – 91 783,20 \$;

9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

- 11.1.- La journée/soirée du bel âge de Malartic – 7 septembre 2019;
- 11.2.- Bourses d'excellence – Centre de formation professionnelle Val-d'Or;

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

13.0.- CORRESPONDANCE

- 13.1.- Plan d'inspection en sécurité incendie 2019-2020;
- 13.2.- Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale du 6 au 12 mai
2019;
- 13.3.- Meglab et la Ressource pour personnes handicapées de l'Abitibi-
Témiscamingue/Nord-du-Québec – Remerciements;

14.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

1.0.- GREFFE

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019,
tel que rédigé;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2019-02-074



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

RÉSOLUTION
2019-02-075

- 1.3.- **Adoption du Règlement numéro 923 modifiant le Règlement numéro 911 relatif à l'imposition des taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux, de déneigement et d'enlèvement de la neige ainsi que pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2019**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 923 modifiant le Règlement numéro 911 relatif à l'imposition des taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux, de déneigement et d'enlèvement de la neige ainsi que pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2019*, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2019-02-076

- 1.4.- **Reconnaissance du Festival Western de Malartic aux fins du programme d'assurance pour les organismes à but non lucratif (OBNL) des municipalités membres de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a adhéré au programme de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) relatif au programme d'assurance pour les organismes à but non lucratif (OBNL) œuvrant sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Festival Western de Malartic, œuvrant sur le territoire de la Ville de Malartic, demande à être reconnu par le conseil municipal afin d'adhérer et de prendre une assurance offerte par le programme de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RECONNAÎTRE le Festival Western de Malartic, aux fins du programme de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) relatif aux assurances pour les organismes à but non lucratif œuvrant sur son territoire;

Adoptée.

- 2.0.- **MAIRIE**

RESOLUTION
2019-02-077

- 2.1.- **Appui au projet d'exposition virtuelle sur Roc-d'Or – Société d'histoire de Malartic**

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Société d'histoire de Malartic dans le cadre du programme « Histoires de chez nous » du Musée virtuel du Canada;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

D'APPUYER la Société d'histoire de Malartic dans son projet d'exposition virtuelle sur Roc-d'Or;

Adoptée.

**RESOLUTION
2019-02-078**

2.2.- Appui aux universités en région

CONSIDÉRANT l'importance des universités en région afin de permettre notamment de retenir les jeunes et d'attirer des populations immigrantes, de rehausser les qualifications et les compétences des populations locales et de fournir de la main-d'œuvre ayant complété des études de niveau universitaire essentiel aux entreprises et autres organismes employeurs actifs sur le territoire;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER les établissements en région du réseau de l'Université du Québec afin de réitérer l'importance d'assurer le plein financement de leur rôle régional;

Adoptée.

3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

3.1.- Rapport d'expertise du plan de déplacements actifs pour Malartic

Dépôt du document à titre d'information.

**RESOLUTION
2019-02-079**

3.2.- Convention de location – immeuble au 540, Chemin Jolicoeur-et-Ste-Croix

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la location de l'immeuble du 540, Chemin Jolicoeur-et-Ste-Croix du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2022 à ASDR Canada inc.;

D'AUTORISER monsieur le maire, Martin Ferron et M^e Kathy Gauthier, greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, la convention de location;

Adoptée.

**RESOLUTION
2019-02-080**

3.3. Appel d'offres 18-0653 - Camion de déneigement – GMC Topkick (C5500), 2005

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic souhaite acquérir un camion de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services partagés du Québec a présenté un appel d'offres sur invitation 18-0653 pour un camion GMC Topkick (C5500), 2005;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service des travaux publics recommande l'acquisition de ce camion;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le directeur général, M^c Gérald Laprise, à signer pour et au nom de la Ville de Malartic une soumission au montant de 27 500 \$ en réponse à l'appel d'offres sur invitation 18-0653 pour un camion GMC Topkick (C5500), 2005;

Adoptée.

4.0.- TRÉSORERIE

4.1.- Rapport de la trésorerie et dépôt des listes :

Le conseil de ville prend connaissance des listes suivantes :

4.1.1.- Liste des comptes payés

Liste déposée.

4.1.2.- Liste des comptes à payer

Liste déposée.

4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques

Liste déposée.

4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés

Liste déposée.

4.1.5.- Liste des dépenses et engagements

Liste déposée.

4.1.6.- Liste des transferts budgétaires

Liste déposée.

4.1.7.- Approbation des comptes à payer

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 543 modifiant le règlement numéro 539* autorisant la trésorière à effectuer le paiement des factures, pour et au nom de la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la trésorière à procéder au paiement des comptes pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 janvier 2019, tel qu'il appert des listes déposées au soutien;

D'ADOPTER les réaménagements budgétaires proposés par les directeurs et recommandés par la trésorière au 31 janvier 2019, tels que présentés;

Adoptée.

RESOLUTION
2019-02-081



Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

RESOLUTION
2019-02-082

4.2.- Financement à long terme de 7 094 000 \$ - Projet de rénovation et d'agrandissement du Centre Michel-Brière (CMB)

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PROCÉDER au financement à long terme du règlement d'emprunt numéro 877;

Adoptée.

4.3.- Sommaire du rôle de perception des taxes foncières 2019

Dépôt du document à titre d'information.

4.4.- Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – voirie 2013 - Avis de versement d'une aide financière

Dépôt du document à titre d'information.

5.0.- URBANISME

RESOLUTION
2019-02-083

5.1.- Délégation de signataires - Entente tripartite pour le programme de supplément au loyer – La Société d'habitation du Québec, la Ville de Malartic et l'Office municipal d'habitation de Malartic (pour Place des Argousiers)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic souhaite qu'intervienne une entente entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de Malartic et l'Office municipal d'habitation de Malartic pour la gestion du programme de supplément au loyer dans le cadre du Programme AccèsLogis;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Ferron et M^e Kathy Gauthier, greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, l'entente à intervenir entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de Malartic et l'Office municipal d'habitation de Malartic pour le programme de supplément au loyer dans le cadre du Programme AccèsLogis;

D'AUTORISER l'Office municipal d'habitation de Malartic à gérer en son nom le programme de supplément au loyer dans le cadre du Programme AccèsLogis;

QUE la Ville de Malartic s'engage à défrayer 10 % des coûts du supplément au loyer;

Adoptée.

RESOLUTION
2019-02-084

5.2.- Délégation de signataires - Entente tripartite pour le programme de supplément au loyer – La Société d'habitation du Québec, la Ville de Malartic et l'Office municipal d'habitation de Malartic (pour Immeubles Roc d'Or)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic souhaite qu'intervienne une entente entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de Malartic et l'Office municipal d'habitation de Malartic pour la gestion du programme



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

de supplément au loyer dans le cadre du Programme AccèsLogis;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Ferron et M^e Kathy Gauthier, greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, l'entente à intervenir entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de Malartic et l'Office municipal d'habitation de Malartic pour le programme de supplément au loyer dans le cadre du Programme AccèsLogis;

D'AUTORISER l'Office municipal d'habitation de Malartic à gérer en son nom le programme de supplément au loyer dans le cadre du Programme AccèsLogis;

QUE la Ville de Malartic s'engage à défrayer 10 % des coûts du supplément au loyer;

Adoptée.

6.0. - RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS

6.1.- Affichage d'un poste de journalier et d'opérateur de machinerie - Abolition d'un poste d'opérateur de machinerie

CONSIDÉRANT QU'un employé du Service des travaux publics est décédé le 8 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE cet employé occupait le poste d'opérateur de machinerie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abolir ce poste par attrition;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer un nouveau poste régulier de journalier et d'opérateur de machinerie;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ABOLIR le poste régulier d'opérateur de machinerie au Service des travaux publics anciennement occupé par M. Alain Lacroix;

D'AUTORISER la création d'un poste régulier de journalier et d'opérateur de machinerie;

Adoptée.

7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

7.1.- Programmation de la semaine de relâche du 4 au 8 mars 2019

Dépôt du document à titre d'information.

7.2.- Acquisition d'une toile solaire, d'une glissoire et barrière pour la piscine du camping

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé des prix pour l'acquisition et

RÉSOLUTION
2019-02-085

RÉSOLUTION
2019-02-086



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

l'installation d'une toile solaire et pour l'acquisition d'une glissoire et barrière pour la piscine au Camping Régional de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ci-après ont été reçues les 17 janvier 2019 et 17 décembre 2018 :

Soumission-naires	Toile solaire	Installation	TPS (5 %)	TVQ (9,975 %)	TOTAL
Piscines C.M. Val-d'Or inc.	4 099,95 \$	772,00 \$	243,60 \$	485,98 \$	5 601,53 \$

Soumission-naires	Glissoire et barrière	Transport	TPS (5 %)	TVQ (9,975 %)	TOTAL
Aquam Spécialiste Aquatique inc.	5 219,00 \$	1 070,70 \$	314,49 \$	627,40 \$	7 231,59 \$

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un contrat qui peut être octroyé de gré à gré sans procéder par appel d'offres, conformément au *Règlement numéro 901 concernant la gestion contractuelle*, en raison des montants en jeu;

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions, le directeur du Service des loisirs et de la culture recommande de retenir les deux soumissions reçues, soit pour la toile solaire celle de la société Piscine C.M. Val-d'Or inc. au prix de 5 601,53 \$, taxes et installation incluses et pour la glissoire et barrière celle de la société Aquam Spécialiste Aquatique inc. au prix de 7 231,59 \$, taxes et transport inclus;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RETENIR les deux soumissions reçues, soit pour la toile solaire celle de la société Piscine C.M. Val-d'Or inc. au prix de 5 601,53 \$, taxes et installation incluses et pour la glissoire et barrière celle de la société Aquam Spécialiste Aquatique inc. au prix de 7 231,59 \$, taxes et transport inclus;

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu;

Adoptée.

8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

8.1.- Autorisation de paiement no. 11 à la société CML Entrepreneur Général inc. – Libération de la retenue finale des travaux effectués en 2017 - Réfection de la voirie 2017 – 91 783,20 \$

CONSIDÉRANT la demande de paiement no.11 de la société CML Entrepreneur Général inc. pour la libération de la retenue finale des travaux effectués en 2017 pour la réfection de la voirie 2017;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Vincent Godbout, ingénieur et chargé de projet de Norinfra inc., et Michel Brousseau, directeur du Service des travaux publics, en recommandent le paiement, conditionnel à la réception de toutes les quittances des sous-traitants impliqués dans ce projet;

RÉSOLUTION
2019-02-087



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement no. 11 à la société CML Entrepreneur Général inc. pour la libération de la retenue finale des travaux effectués en 2017 pour la réfection de la voirie 2017 pour un montant de 91 783,20 \$ (taxes incluses), et ce, conditionnel à la réception de toutes les quittances des sous-traitants impliqués dans ce projet;

Adoptée.

9.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE**

10.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**

11.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

11.1.- **La journée/soirée du bel âge de Malartic – 7 septembre 2019**

Correspondance déposée au conseil et référée au *Comité d'évaluation du Programme d'aide financière et de soutien aux organismes* selon la *Politique de reconnaissance des organismes de Malartic*.

11.2.- **Bourses d'excellence – Centre de formation professionnelle Val-d'Or**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné la demande formulée;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER deux bourses d'excellence de 250 \$ chacune lors de la remise des diplômes du Centre de formation professionnelle Val-d'Or qui se tiendra le 11 mai 2019, dans la mesure où ces bourses sont attribuées à des étudiants qui résident à Malartic;

Adoptée.

12.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**

13.0. **CORRESPONDANCE**

13.1.- **Plan d'inspection en sécurité incendie 2019-2020**

Correspondance a été déposée au conseil.

13.2.- **Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale du 6 au 12 mai 2019**

Il est demandé à la greffière de faire la promotion de la « Semaine nationale de la santé mentale du 6 au 12 mai 2019 » en diffusant l'information sur le site Internet et la page Facebook de la Ville de Malartic.

13.3.- **Meglab et la Ressource pour personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec – Remerciements**

RÉSOLUTION
2019-02-088



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Correspondance a été déposée au conseil.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

**RÉSOLUTION
2019-02-089**

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 07

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.


MARTIN FERRON
MAIRE


GUYLAINE ROY
GREFFIÈRE ADJOINTE